



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2011**

**Présidence** M. Michel JUNOD  
**Sont présents** 46 Conseillères et Conseillers sur 60

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le préavis municipal No 01 / 2011 « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2011 - 2016 » adopté en séance du 26 juillet 2011 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

**décide**

- d'accorder à la Municipalité pour la législature 2011 – 2016 :
  1. la compétence de décider des dépenses extrabudgétaires d'un montant de CHF 30'000.- au maximum par cas ;
  2. l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, ainsi que la constitution de sociétés commerciales, pour un montant de CHF 100'000.- ;
  3. l'autorisation de placer également des liquidités auprès des établissements bancaires suivants : Crédit Suisse, UBS et Banque Raiffeisen.

Ainsi délibéré en séance du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Le Président :

  
Michel JUNOD



La secrétaire :

  
Eliane CARNEVALE